



LES ÉTAPES CLÉS POUR PRÉPARER SEREINEMENT VOTRE RETRAITE



**mon
parcours**
Avenir Retraite

EN PARTENARIAT AVEC

Alphonse

**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vyv**
AVANÇONS collectif

mon parcours

Avenir Retraite

p.3

LA RETRAITE, EN BREF

- 4 | Comment fonctionne la retraite en France ?
- 5 | L'importance du relevé individuel de situation



p.10

À PARTIR DE 55 ANS EXPLORER VOS OPTIONS DE DÉPART

- 11 | À partir de quand pouvez-vous partir en retraite ?
- 11 | Faut-il attendre le taux plein ?
- 12 | La **retraite progressive** pour une transition en douceur
- 13 | En parler à votre employeur



p.22

PLACE À LA RETRAITE !

- 23 | Débloquez vos solutions d'épargne
- 24 | Comment vous protéger ?
- 25 | Continuer à travailler avec le Cumul Emploi Retraite



p.6

À PARTIR DE 51 ANS ANTICIPER VOTRE BUDGET À LA RETRAITE

- 7 | Quel montant allez-vous toucher à la retraite ?
- 7 | Construire une épargne avec le PERIN et l'Assurance-Vie
- 9 | L'investissement locatif

p.14

4 À 6 MOIS AVANT PARTIR SUR UNE BONNE NOTE

- 15 | Liquider votre dossier de retraite
- 16 | En parler à votre employeur
- 17 | Que devient votre complémentaire santé ?
- 17 | Et votre contrat prévoyance ?
- 19 | Quiz : préparer vos projets de retraite



p.26

LE LEXIQUE DE LA RETRAITE

Retrouvez la définition des mots surlignés dans le lexique de la retraite.
Exemple : « **taux plein** »

1

La retraite, en bref



LA RETRAITE, EN BREF



Comment fonctionne la retraite en France ?

En France, **la retraite est un droit : celui de se reposer après une vie au travail** en percevant une pension financière pour subvenir à ses besoins.



Pour tout comprendre sur le fonctionnement de la retraite, vous pouvez vous rendre sur la plateforme personnalisée proposée par Alphonse et Harmonie Mutuelle. Des informations claires vous sont proposées selon votre situation.

hmutuelle.fr/plateforme-alphonse



EN PARTENARIAT AVEC

Alphonse

LES CONDITIONS POUR PASSER EN RETRAITE

Pour entrer en retraite, il faut atteindre l'âge légal : il est compris entre 62 et 64 ans en fonction de la génération. À partir de cet âge légal, tout le monde peut choisir d'arrêter de travailler.

Mais pour toucher une retraite à **taux plein**, autrement dit le montant maximum auquel vous pouvez prétendre, vous devez aussi avoir cotisé suffisamment : entre 167 et 172 trimestres selon votre année de naissance.

Si vous n'avez pas validé assez de trimestres, il faudra alors attendre **67 ans** pour bénéficier du **taux plein automatique**. Entre l'âge minimum et l'âge de taux plein, vous pouvez partir en retraite et toucher une pension, mais qui sera minorée (plus faible) par rapport au montant que vous auriez en attendant quelques années.

LE CALCUL DE LA PENSION

La retraite est gérée par des organismes selon des statuts professionnels (salarié du privé, indépendant, fonctionnaire...). Tout au long de votre vie professionnelle, et notamment si vous changez de métier, de statut, **vous pouvez être affilié successivement à différentes caisses de retraite**.

Pour calculer le montant de la pension de retraite, les caisses de retraite se basent sur les droits validés et les cotisations versées. Toutes ces informations sont collectées par les caisses de retraite tout au long de votre vie active et compilées sur un document : **le relevé de carrière, aussi appelé Relevé Individuel de Situation**.

L'importance du relevé de carrière

Le **relevé de carrière** est un **document qui retrace l'ensemble de vos expériences professionnelles**. Il rassemble tous les éléments que les différentes caisses de retraite connaissent de vous : c'est grâce à ces informations que sera réalisé le calcul de votre retraite. C'est la première étape quand on prépare sa retraite : **vérifier que toutes les informations sont correctes** pour s'assurer de ne pas passer à côté de certains droits.

OÙ LE TROUVER ?

Votre **relevé de carrière** vous a été envoyé automatiquement à l'âge de 35 ans puis tous les 5 ans. Il est aussi consultable directement en ligne sur le **site info-retraite.fr** après avoir créé votre compte.

COMMENT LE VÉRIFIER ?

Il est important d'être très conscient des erreurs pendant la lecture de votre relevé de carrière, car celui-ci peut comporter des erreurs, voire même être incomplet, ce qui fausserait le **calcul de votre retraite ou la date de votre départ**.

Parmi les erreurs les plus fréquentes, il faut vérifier attentivement :

- ⌚ **Le montant de vos salaires** : si ceux-ci sont inexacts, le calcul de votre pension de retraite peut être impacté.
- ⌚ **Vos périodes d'activités** : si celles-ci ne sont pas toutes exactes, vous pourrez passer à côté de précieux trimestres.
- ⌚ **La cohérence entre le régime de base et le régime complémentaire** : il peut arriver qu'un élément soit présent sur le régime de base mais pas sur le régime complémentaire, ou inversement. Par exemple, qu'une activité vous donne droit à des trimestres (régime de base) mais pas au bon nombre de points (régime complémentaire).
- ⌚ **Vos périodes de chômage ou les périodes indemnisées par la Sécurité sociale (congé maladie, congé maternité...)** : elles peuvent donner droit à des trimestres dits « assimilés ».
- ⌚ **Votre service national** : ces périodes d'incorporation doivent figurer sur votre relevé.
- ⌚ **Vos expériences professionnelles à l'étranger** : chaque pays est responsable de ses informations sur la carrière, c'est pourquoi elles n'apparaissent pas sur votre relevé français. Si vous avez travaillé en Union Européenne (UE) ou dans un pays hors UE qui a des accords de Sécurité sociale avec la France, vous pouvez demander la régularisation de ces périodes.



Site utile
Consultez votre relevé de carrière directement en ligne sur
info-retraite.fr



Pour vérifier votre relevé de carrière, il vous suffit de l'ajouter à votre espace personnel sur la plateforme Alphonse. En quelques secondes, les potentielles erreurs sont identifiées.

hmutuelle.fr/plateforme-alphonse



Alphonse

2

**Commandez votre livret pour
accéder à l'intégralité des pages !**

A partir
de 91 ans,
anticiper
votre budget
à la retraite

